

Date Printed: 01/05/2009

JTS Box Number: IFES_22

Tab Number: 22

Document Title: THIRD ANNUAL TRILATERAL CONFERENCE ON
ELECTORAL SYSTEMS - INSCRIPTION

Document Date: 1996

Document Country: CANADA

Document Language: ENG

IFES ID: EL00279





Third Annual Trilateral Conference on Electoral Systems • Washington, DC • May 8-10, 1996

INSCRIPTION ELECTORALES

Etablir l'équilibre entre l'accès à l'information et le respect de la vie privée

*F. Clifton White Resource Center
International Foundation
for Election Systems
1101 15th Street, NW
Washington, DC 20005*

Par

Judy Charles

Directrice de la Planification Stratégique e de l'Enregistrement des Électeurs

1101 15th Street, N.W., Third Floor, Washington, D.C. 20005



**Elections
Canada**



**Élections
Canada**

**Elecciones
Canada**

**TROISIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE
TRILATÉRALE SUR LES SYSTÈMES
ÉLECTORAUX
MEXIQUE - ÉTATS-UNIS - CANADA**

8, 9 et 10 mai 1996

Washington, DC

**RETURN TO RESOURCE CENTER
INTERNATIONAL FOUNDATION
FOR ELECTORAL SYSTEMS
110 ... 3rd FLOOR**



INSCRIPTION DES ÉLECTEURS

**Protection des renseignements
personnels et questions de
sécurité**



Vue d'ensemble de la présentation

- **Principes du projet**
- **“Gestion de la dichotomie”**



Vue d'ensemble de la présentation

- **Principes de protection des renseignements personnels facilement acceptés**
- **Principes de protection des renseignements personnels nécessitant un équilibre**

Le Registre et le partage de l'information

Principes du projet

- **Utilisation des sources existantes
fiables pour les mises à jour**
- **Possibilité pour les autres juridictions
électorales d'utiliser le registre**

Le Registre et le partage de l'information

Principes du projet

- **Protection de la confidentialité des renseignements personnels concernant les électeurs**

Manière d'aborder la protection des renseignements personnels et de sécurité

- **Participation au projet du conseiller au
Commissariat de la protection à la vie privée**

- **Revue de la législation pertinente**
 - fédérale
 - provinciale



Manière d'aborder la protection des renseignements personnels et de sécurité

- **Examiner les cas précédents**
- **Trouver le juste équilibre**

Principes de la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels

- **Ne recueillir que les données nécessaires**
- **Prévoir des mesures appropriées pour protéger les renseignements**
- **Les individus ont droit d'accès aux renseignements qui les concernent**

Principes de la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels

- **Données nécessaires**
 - nom, adresse(s), sexe
 - date de naissance
 - numéro de téléphone

Principes de la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels

- **Mesures de protection appropriées**
 - mesures de protection législatives
 - mesures de protection inhérentes au système informatisé

Principes de la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels

- **Accès a l'information**
 - communication
 - disponible dans le système

Principes de la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels

“Un point d’équilibre à trouver”

- **Consentement requis de l’individu pour la collecte, l’utilisation et la divulgation de renseignements le concernant**
- **Utilisation des renseignements aux fins prévues, sauf consentement du particulier ou prescription de la Loi**

Un point d'équilibre à trouver

Consentement à l'inscription au Registre

➤ Actif

- chaque électeur donne son approbation par écrit
- coûteux et peu pratique

Un point d'équilibre à trouver

Consentement à l'inscription au registre

Passif

- solution proposée
- vaste campagne d'information
 - à l'échelle nationale
 - dépliant publicitaire distribué dans les foyers



Un point d'équilibre à trouver

Consentement à l'inscription au registre

Passif

- signature d'un membre de chaque foyer
- tous ceux et celles qui viennent d'atteindre 18 ans confirment leur consentement

Un point d'équilibre à trouver

Divulgation et utilisation des renseignements

Actif

- l'électeur signe et approuve l'utilisation des renseignements par d'autres

Un point d'équilibre à trouver

Divulgation et utilisation des renseignements

Passif

- chaque électeur peut choisir de faire retirer son nom du registre
- législation
 - mise en commun restreinte à des fins électorales
- contrôle de système
 - adresses spaciales pour vérification d'utilisation non autorisée

Un point d'équilibre à trouver

Divulgation et utilisation des renseignements

Fournisseurs de renseignements

Fédéraux

- modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu



Un point d'équilibre à trouver

Divulgation et utilisation des renseignements

Provinciaux

- modifications limitées à la législation provinciale
 - la Loi électorale permet le recours à d'autres sources
-
- **LIMITER L'INFORMATION PARTAGÉE**



**“IL EST IMPENSABLE DE
NE RIEN FAIRE EN
ATTENDANT DE
POUVOIR TOUT FAIRE”**

Winston Churchill

**Elections
Canada**



**Élections
Canada**

**Elecciones
Canada**

**TROISIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE
TRILATÉRALE SUR LES SYSTÈMES
ÉLECTORAUX
MEXIQUE - ÉTATS-UNIS - CANADA**

8, 9 et 10 mai 1996

Washington, DC